



HAL
open science

De futures exploitations agricoles professionnelles dans Nantes

Christine Margetic

► **To cite this version:**

Christine Margetic. De futures exploitations agricoles professionnelles dans Nantes. Terra Mater - Sols convoités (Rencontres "Sociétés-environnement" | Cycle "Archives et dynamiques des sols"), Oct 2018, Valenciennes, France. hal-03197805

HAL Id: hal-03197805

<https://hal.science/hal-03197805>

Submitted on 14 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De futures exploitations agricoles professionnelles dans Nantes

Christine Margetic

christine.margetic@univ-nantes.fr – 06 52 17 96 93

UMR ESO, Bât. Igarun, BP 81227, 44312 Nantes cedex 03

Rapprocher agriculture urbaine (Nahmias, Le Caro, 2012) et projet urbain sous une autre forme que le jardin est en forte progression ces dernières années, l'agriparc (Jarrige, Perrin, 2017) ou l'agroquartier reflétant un « retour aux sources » pour des sols historiquement agricoles. Pour des collectivités confrontées à un questionnement alimentaire renouvelé, l'agriculture devient un outil d'action publique (Ernwein, Salomon-Cavin, 2014 ; Lardon, Loudiyi, 2014), et son institutionnalisation prend forme conjointement à l'émergence de nouveaux modes de faire la ville. Le foncier dans sa dimension nourricière participe ainsi de plus en plus de sa fabrique et de son renouvellement. Pour autant, « inventer une ville fertile » (Salomon-Cavin, 2012) conduit à raisonner un foncier convoité de manière contradictoire : d'une part, le changement de destination du sol paraît inéluctable, l'agriculture perdurant souvent en tant que « patrimoine » ; d'autre part, l'enjeu à dépasser consiste en l'insertion dans le projet urbain de fermes dont la fonction agricole originelle reste active tout en confortant leurs fonctionnalités spatiales. Pour de futurs ménages consommateurs de terres agricoles en quête d'identité de quartier, la ferme urbaine qui subsiste contribue alors au rayonnement de l'offre résidentielle ... Dans la métropole nantaise, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Doulon-Gohards donne à voir une réponse possible à cette contradiction puisqu'il s'agit de composer entre l'attractivité du territoire (2.500-3 000 logements prévus) et la géographie et l'histoire du quartier d'origine du maraîchage nantais (Pinon, 2017). Deux éléments rendent ce projet très original : d'une part, 100 des 180 ha du projet ne sont pas aménageables et conserveront une finalité agricole et/ou naturelle ; d'autre part, la présence de quatre anciens corps de ferme a interrogé la ville de Nantes et Nantes métropole quant à une possible valorisation de l'identité maraîchère, entre autres pour répondre à des demandes de circuit-court alimentaire localement.

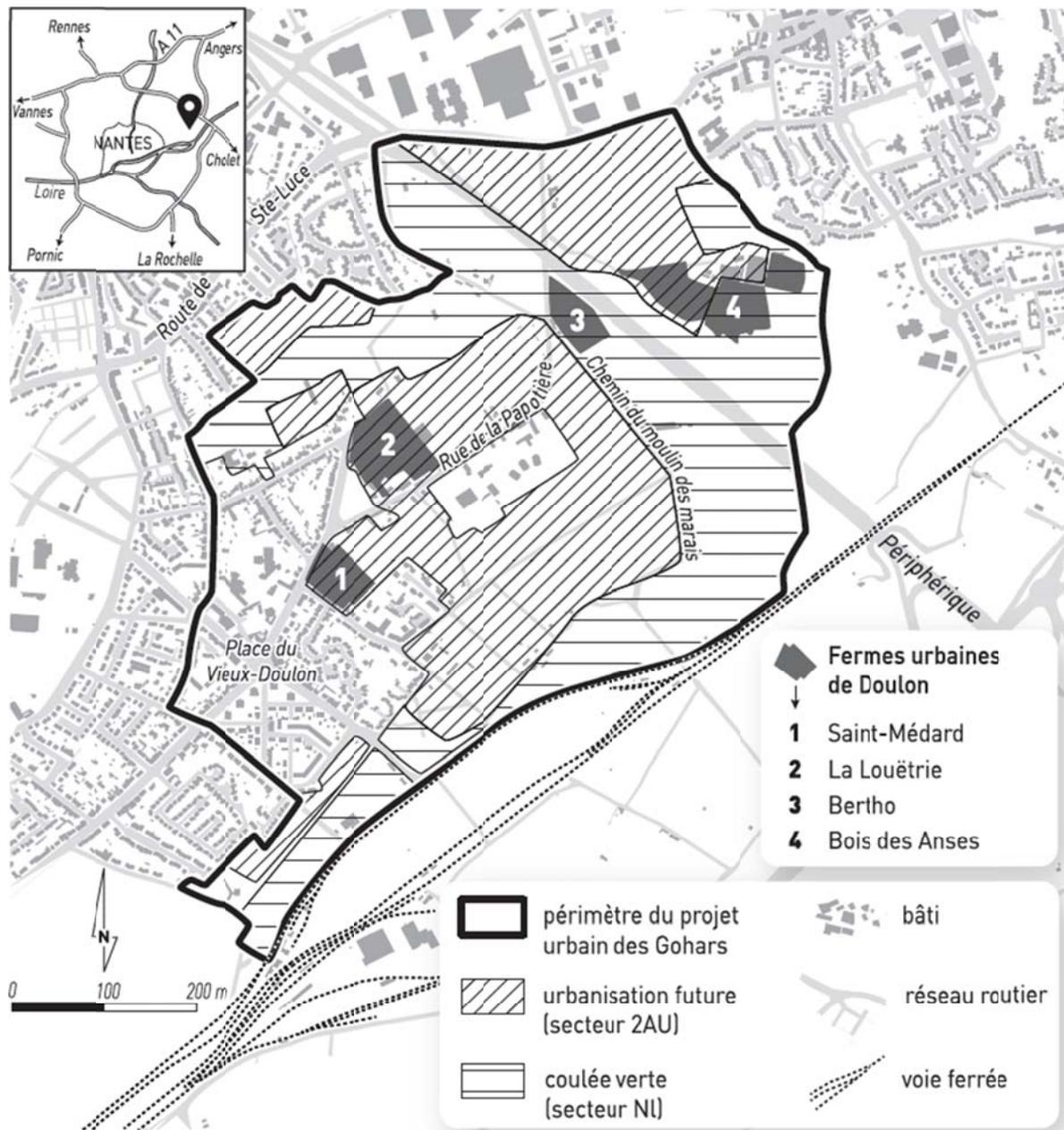
En nous appuyant sur les modalités de construction du projet observées dans le cadre du projet PSDR4 Formes urbaines et gouvernance alimentaire (FRUGAL), quels enseignements peut-on tirer de ce processus de valorisation de biens publics « mutables » fruits d'une gouvernance multi-acteurs ? Plus précisément, comment réintroduire des fermes professionnelles en milieu urbain pour répondre à un objectif de « ville fertile » et quels sont les acteurs à mobiliser ? Nouveau à l'échelle nationale à son démarrage, ce projet a exigé une méthodologie de travail basée sur une concertation citoyenne associant un panel d'habitants et la collectivité autour de plusieurs ateliers et de débats. Faisant partie du panel des participants, cette contribution est le résultat d'une observation participante directe.

Nantes métropole : l'aménagement « d'un agroquartier productif » pour « façonner la ville fertile »

Capitale verte de l'Europe en 2013, particulièrement attractive (en 2030, 100 000 habitants devraient s'ajouter aux 600 000 actuels), la métropole nantaise fait face à des enjeux multiples et antagoniques : « rester un lieu du bien vivre ensemble et de la solidarité, devenir une référence pour la transition écologique et énergétique, être innovante, créative, attractive et rayonnante ». Ces défis ont une traduction foncière au travers d'opérations de grande ampleur, notamment dans le quartier Doulon-Bottière à l'est de la ville de Nantes, véritable territoire de reconquête urbaine dès les années 1990 [Fig. 1]. Fortement marqué par une identité populaire

liée à la présence de maraîchers autrefois et de cheminots, pour une faible densité d'habitat à la marge de la ville, le « village » de Doulon s'est progressivement délité par enrichissement, installation d'activités peu valorisantes ou de nombreuses occupations illicites. Aussi, dans la continuité de l'éco-quartier de Bottière-Chênaie est retenu en 2011 le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Doulon-Gohards où sont planifiés 2 500 à 3 000 logements à horizon 2035 (dont 25% de logements sociaux et 30 % en accession abordable) sur 80 ha des 180 ha du périmètre, 100 ha étant classés en zone naturelle au PLUm, source de biodiversité et de préservation de la nature en ville, soumis au risque inondation de la Loire.

Fig. 1 : La ZAC Doulon-Gohards à l'est de Nantes : un agroquartier en devenir



Sources : IGN (BD Parcellaire®, BD Topo®), Nantes Métropole

S. CHARRIER, C. MARGETIC

Pour la collectivité, l'expression « agroquartier productif » renvoie à l'idée d'un quartier au bâti très dense qui préserve néanmoins un maximum de foncier pour des activités agricoles professionnelles, plutôt du maraîchage ; or, ce territoire d'eaux (Loire, ruisseaux des Gohards

et de l'Aubinière) à flanc de coteau s'y prête d'autant mieux que demeurent des traces des réservoirs, des fossés et des murs conçus pour organiser l'activité agricole d'autrefois. Ainsi, l'un des objectifs forts attendu de la ZAC de « retrouver une dimension nourricière en développant une nouvelle forme d'agriculture urbaine, de proximité et durable » se traduit par l'affectation de 8 ha destinés à un réseau de fermes, voire de micro-fermes (Morel, 2017). Ce préalable à l'esquisse du projet urbain vient en continuité d'une politique continue de Nantes métropole en faveur de l'agriculture périurbaine, la collectivité étant motrice autour de la problématique foncière et de la reconquête de délaissés agricoles depuis les années 2000 (Margetic et *al.*, 2014).

Doulon-Gohards : premier projet d'agriculture intra-urbaine métropolitain ou la réactivation de fermes maraîchères comme équipement pour « faire quartier »

Dernier des trois foyers historiques de la culture maraîchère nantaise encore en activité en 2015, le secteur de Doulon-Gohards est fléché au plan d'occupation des sols de 1981 comme zone d'aménagement différé. Dans ce cadre, le transfert de l'activité est assuré par la ville, qui indemnise les maraîchers et facilite leur installation en périphérie (Jousseau, Margetic, 2007). Si des 120 exploitations des années 1950 n'en subsiste qu'une, la renommée nationale voire internationale de différents produits (carotte et légumes primeurs, mâche, muguet...) ou le savoir-faire des derniers maraîchers apparaissent dans les années 2010 comme des atouts à valoriser qui font écho par ailleurs aux problématiques environnementales et/ou alimentaires exprimées par la population. Ainsi, l'ancrage agricole et le passé maraîcher sont le support d'un urbanisme de révélation (Fromonot, 2011) basé sur les caractéristiques du site, et dont se revendiquent les équipes partenaires¹. En effet, les quatre fermes « à réactiver » s'appuieront sur le bâti existant d'anciens sites datant du siècle dernier (3 sites d'1 ha chacun non exploités et en maîtrise publique : Saint-Médard, La Louëtrie et Bertho ; 1 site occupé de 5 ha : Ferme du bois des Anses) [Fig. 1]. Elles participeront à la vie locale (vente directe, marché du vieux Doulon, accueil de scolaires ...), en lien avec les jardins existants (environ 250 jardiniers pour 7 jardins ouvriers et familiaux dans le périmètre de la ZAC).

Pour mener à bien cette ambition, Nantes Métropole Aménagement (NMA) a candidaté et a été retenu fin 2015 à l'appel à projets « Ecocité, Ville de demain » sur le projet des « fermes de quartier des Gohards visant à créer un réseau de fermes urbaines innovantes et structurantes du futur projet urbain ». L'aménageur a jusque septembre 2017 pour réaliser l'ensemble des études d'ingénierie nécessaires au déclenchement des phases opérationnelles. En parallèle, la démarche est rattachée au Programme alimentaire territorial de Nantes métropole dont les premières réflexions remontent à 2015, et c'est l'un des 10 démonstrateurs du Plan d'action Economie circulaire de juillet 2016.

Consultation citoyenne : un exercice à caractère obligé

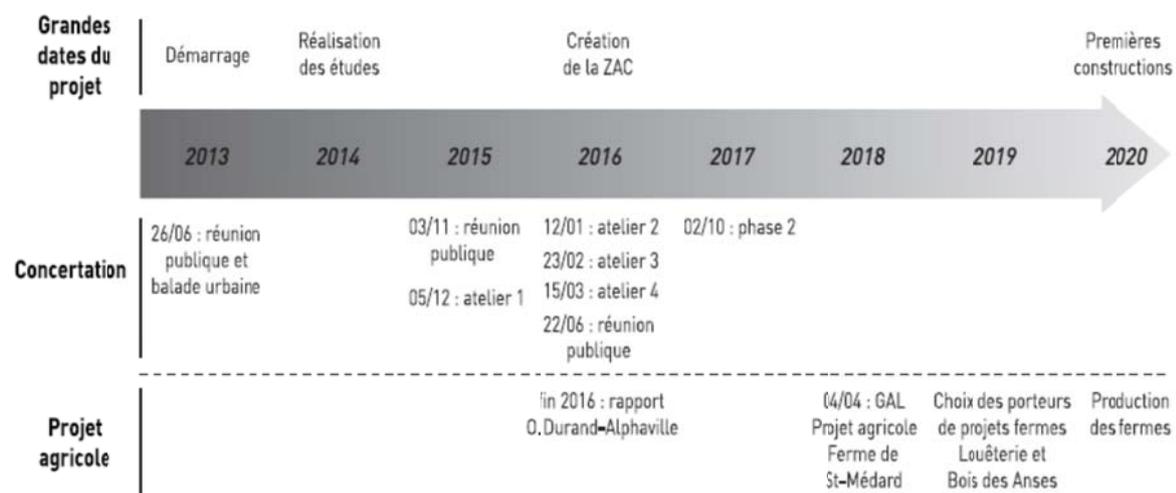
De manière générale, requérir l'outil ZAC impose à la collectivité de respecter un cadre réglementaire encadrant les pratiques de participation citoyenne (loi Voynet de 1999) et la soumet à l'obligation de mettre en place une concertation préalable (loi ALUR) (Blachère, 2017). Ce modèle de décision n'est cependant une contrainte qu'en apparence, car miser dès le départ sur une élaboration plus participative, impliquant les habitants, permet de dépasser d'éventuels conflits (Mancebo, 2018). En fonction de la méthodologie retenue cependant, un

¹ Depuis 2010, les projets de ZAC étant portés par Nantes Métropole, la collectivité maître d'ouvrage a été accompagnée dès 2011 dans la phase d'étude pré-opérationnelles par Nantes Métropole Aménagement, rejoint par un groupement de maîtrise d'œuvre à partir de 2016 (In situ/Atelier Bruel Delmar/ Groupe Etude Nicolet).

risque possible consiste en un « forçage » de la décision par le promoteur du projet (Mermet et *al.*, 2004), que deux modèles contournent : le modèle CAC pour « Concerter, Analyser, Choisir » et le modèle PER pour « Proposer, Ecouter, Requalifier ». Dans le premier cas, on commence par une concertation en plusieurs étapes pour aboutir à un choix collectif du « meilleur » projet. Dans le second, l'impulsion vient du porteur de projet qui engage un dialogue critique avec les parties prenantes mais avec de fortes asymétries de pouvoir pour surmonter les éventuelles oppositions ... En fait, la question qui se pose au porteur d'un projet est de savoir comment il va composer avec les autres protagonistes (*ibidem.*).

La concertation préalable à la création de la ZAC Doulon-Gohards s'est déroulée selon des modalités définies lors du conseil communautaire de Nantes Métropole du 20 juin 2011 [Fig. 2]. Elle va comprendre trois réunions publiques², deux permanences de l'équipe projet dans deux mairies de quartier, où sont disponibles une exposition régulièrement mise à jour et deux registres d'observations papiers et numérique ouverts aux contributions de juin 2013 à octobre 2016. En parallèle, un support d'exposition et de médiation mobile va à la rencontre des habitants sur leurs lieux de vie (marché, etc.). De la sorte, on croise les points de vue individuels avec la réflexion collective engagée lors d'ateliers de concertation. Pour favoriser la communication et aboutir à la « construction d'un projet partagé qui répondra au mieux aux attentes de tous » (entretien auprès de l'équipe projet) est lancé un *journal de projet* en juillet 2013 diffusé aux habitants du quartier Doulon-Bottière (cinq numéros publiés dont le dernier en novembre 2018³) et la mise en ligne des informations et la synthèse des ateliers citoyens sur le site *nantesco.fr*.

Fig. 2 : Frise chronologique de la ZAC Doulon-Gohards à Nantes



² - la réunion du 26 juin 2013 a permis à 160 personnes de prendre connaissance du contexte, des objectifs et des grandes intentions du projet d'aménagement. La réunion s'est poursuivie par une balade urbaine sur le site.

- lors de la réunion du 03 novembre 2015, plus de 300 personnes ont été informées sur l'avancement du projet et des études, des premières propositions des urbanistes et paysagistes pour le territoire, dont le projet d'agriculture urbaine, et surtout du lancement des ateliers citoyens.

- près de 200 personnes présentes à la réunion du 22 juin 2016 ont vu un film sur les grands principes du projet et la démarche de concertation. Deux représentants du panel citoyens ont apporté leur témoignage sur la démarche de concertation et restitué la synthèse des ateliers.

³ Ils sont téléchargeables à l'adresse <https://www.nantesco.fr/home/quartiers/doulon-bottiere/participer/2015/le-projet-doulon-gohards.html>.

En complément de ce processus imposé, dans le cadre du renforcement du dialogue citoyen, la collectivité a initié une autre phase active reposant sur un cycle de cinq ateliers participatifs entre décembre 2015 et juin 2016. Ils ont consisté en une balade urbaine suivie de séances de réflexion en salle durant lesquelles les participants s'approprient l'esquisse du projet porté par une maîtrise d'œuvre très présente. Concrètement, « l'ensemble des habitants intéressés par le fait de contribuer à la conception du projet urbain » pouvait candidater par mail comme l'indique le n°3 du *journal du projet*, même si « le nombre de participants étant limité, un panel sera constitué de manière à assurer la représentativité des profils et la diversité des points de vue ». Au final, 60 puis 75 volontaires⁴ ont été retenus, et entre 45 et 70 selon les dates seront effectivement présents.

Dès le premier atelier, un « livret de la concertation »⁵ est distribué qui précise plusieurs points, dont le rôle des participants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, agence d'animation, citoyens) et surtout « de quoi on discute ». En effet, trois « invariants » qui résultent de choix politiques sont posés en préalable : la programmation de logements (2 500 à 3 000) inscrite au Plan local de l'habitat, l'objectif de mixité (25% de logements sociaux, 30% de logements abordables), et la préservation et la valorisation de 100 ha d'espaces naturels. En parallèle est également ciblé le public des jardiniers de trois jardins collectifs et familiaux du quartier en 2016, puis d'autres sites en 2017, qui font l'objet d'une concertation-diagnostic spécifique par l'association ECOS, l'objectif étant d'initier une dynamique autour des pratiques de jardinage, en lien avec les envies émergentes du public (Blachère, 2017).

En pratique, une telle co-production s'avère complexe à mettre en place, non sans remises en cause au sujet de la démarche et/ou la méthodologie, ce qui est le cas par deux catégories de population. D'une part, les participants du Jardins des Ronces ont constitué un collectif « pour résister » à « un modèle de développement nuisible et voué à l'échec, la métropolisation » (<https://lesronces.noblogs.org/>). Le rejet même de la démarche explique le refus d'intégrer la concertation et la proposition d'alternatives. En particulier, dans une optique de souveraineté alimentaire, les 80 ha d'espaces agricoles voués à l'urbanisation conserveraient leur fonction en privilégiant l'agriculture paysanne, en place de 8 ha d'interstices n'équivalant qu'à 3,7 % de la surface urbanisée par le projet. Cette orientation n'a pas été retenue mais le Jardin des Ronces est désormais matérialisé sur les cartes diffusées par la métropole aux côtés des autres jardins familiaux.

D'autre part, un groupe de participants estime à l'issue du premier atelier du 05 décembre 2015 que la question de la forme doit être discutée avant de pouvoir débattre du fond, et pas seulement sur des questions mineures. Ils diffusent une proposition de réunion sur le thème « réfléchir sur la concertation ». Les remarques portent sur la méthodologie de travail (5 ateliers pour 6 ans d'études préalables), les invariants politiques, la transparence des informations (accès aux études techniques) et la représentativité des participants. Il questionne aussi les outils de travail proposés lors de l'atelier 1 (cartes, mots-clefs, durée des phases de travail) ainsi que le travail de synthèse des idées exprimées, réalisé « dans l'urgence » et « sans recherche de consensus ». Repris dans le *journal du projet – Restitution Atelier 2* de janvier 2016 avec des éléments de réponse, et lors de la dernière réunion publique de juin 2016, les élus ont apporté leurs propres réponses aux propositions issues de la concertation en précisant les propositions retenues/mises à l'étude/non retenues.

⁴ Ma demande ayant été retenue, j'ai participé à l'ensemble d'un processus qui se poursuit cette année.

⁵ <https://www.nantesco.fr/files/live/sites/nantesandco/files/contributed/doulon-bottiere/le-projet-doulon-gohards/LIVRET-CONCERTATION-BATV2.pdf>.

De manière générale, ces interrogations découlent de la méthode impulsée dans ce cadre⁶. On peut l'assimiler au modèle PER (« Proposer, Ecouter, Requalifier ») de Mermet *et al.* (2004). En effet, la démarche se subdivise en quatre temps, et « le temps des publics autour du partage et de l'enrichissement du projet public par ses habitants ou usagers actuels du quartier : la mobilisation de l'expertise d'usage habitante » arrive en dernier. De manière chronologique, l'équipe de conception urbaine a formulé de premières propositions d'aménagement sur la base d'études et de connaissances du terrain acquises à partir de 2013, qui ont été mises en débat lors de quatre ateliers dont l'objectif était « d'instaurer un dialogue entre la pensée des urbanistes et paysagistes et celle des habitants, afin d'apporter des réponses à leurs besoins et leurs usages futurs » selon le maître d'œuvre. Si cette démarche de concertation fait référence à un processus de discussion collective en supposant une plus grande redistribution du pouvoir au profit des habitants en leur permettant d'infléchir plus ou moins le projet initial, elle n'aboutit pour autant pas à une prise de décision d'un accord commun (Beuret, 2012). Au final, l'autorité administrativement compétente garde le monopole de la décision, dans une arène délibérative différente de celle à laquelle des habitants ont pu participer, à savoir le conseil communautaire.

Le thème des fermes urbaines lors de la consultation citoyenne

Entre 2015 et 2016, la phase de concertation principale se découpe en quatre ateliers intitulés « Révéler », « Imaginer », « Projeter » et « Préfigurer », suivis d'une restitution publique. Le contenu a été pensé selon une logique progressive, de la prise de connaissance du territoire (carnet de balades) à la formulation collective de valeurs et de propositions concrètes pour le projet. Par rapport au thème de l'agriculture urbaine, il est surtout à noter l'engouement du panel de citoyens pour ce qu'ils considèrent à la fois comme un passé, une présence à travers le patrimoine bâti, et un potentiel avec la volonté de la prolonger, voire de la dépasser. En effet, des attentes existent visant à renouer le lien avec la nature et l'alimentation produite localement. Et les pistes à explorer ne manquent pas ! [Fig. 3].

Fig. 3 : Restitution des pistes relatives à l'agriculture urbaine lors de l'atelier 3

<p>Atelier 3 / Projeter 23 février 2016</p> <p>Deux questions sur l'agriculture urbaine :</p> <p>- Que trouvera-t-on dans les fermes du quartier ?</p> <p>- Quel voisinage entre les habitations et les espaces de culture ?</p>	<p>FRAGMENT « PAPOTIÈRE - SAINT MÉDARD - MOISSONS NOUVELLES »</p> <p>• Les fermes vues par le groupe 1</p> <p>Les fermes réactivées comprennent une ferme pédagogique et deux fermes maraîchères avec une distribution locale, pour conserver l'histoire du quartier. Les fermes sont gérées par des professionnels ou associations. La production est bio et s'étend sur des petites parcelles. Les cultivateurs des jardins partagés peuvent demander conseil aux gérants des fermes.</p> <p><i>Les fermes</i></p> <p>Créer une ou plusieurs ferme(s) maraîchères bio. Favoriser différents types de culture et valoriser les espèces locales. Limiter les nuisances sonores à proximité des habitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des jardins gérés collectivement pour éviter des temps d'attente trop long • Espèces locales (carotte jaune nantaise, mâche...), conservatoire de légumes locaux • Recyclage des déchets par les animaux • Utilisation de machines manuelles (vélo semoir...) pour limiter le bruit <p>> Saint-Médard : une ferme partagée, maraîchage et verger en autogestion</p> <p>> Louetrie : polyculture productive source d'emplois, remise en activités des serres, formation des étudiants du grand Blottereau, animaux et activités de loisirs associées (mascotte, calèche)</p> <p>> Bertho : jardin familial, apiculture, four à pain, une place pour des pépinières ?</p> <p>• Les fermes vues par le groupe 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration des fermes en centre de loisirs - mur à conserver et même à prolonger pour atténuer les nuisances sonores - des jardins pédagogiques pour les jeunes - des jardins gérés collectivement, type Jardin des Ronces, qui évitent de trop longs temps d'attente - différents types de culture : polyculture, permaculture
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

⁶ Ces étapes ne tiennent pas compte de la concertation préalable à la création de la ZAC de 2013.

	<ul style="list-style-type: none"> - irrigation par le ruisseau et la récupération des eaux de pluie pour faciliter des cultures exigeantes - culture de carotte jaune nantaise et mâche, de fleurs, de plantes bleues, de plantes vivaces, d'arbres fruitiers > Louetrie : polyculture productive permettant 3 emplois, remise en activité des serres, des animaux avec des activités de loisirs (tours en calèche, mascotte), des formations pour les étudiants du grand Blottereau. > Saint Médard : une ferme maraîchère autogérée par ses acteurs, un verger. > Bertho : un jardin familial avec de l'apiculture et un four à pain. <p>Autres idées : recyclage des déchets alimentaires grâce aux animaux, conservatoire de légumes, partenariat pour l'agrandissement des pépinières municipales ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - une vraie ferme traditionnelle avec un objectif pédagogique (animaux...) - du maraîchage au sol / hors sol ? à usage local si possible - production à grande échelle (Nantes Est) ou bien pour satisfaire les besoins locaux ? - des productions de niche exportables ? - un conservatoire des légumes locaux - viser une certaine autonomie alimentaire, du bio - distribution / commercialisation en AMAP <p>Voisinage agriculteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - bio sans produit phytosanitaire - nuisances sonores limitées voir inexistantes tôt le matin (avant 9h) - pas d'animaux ? - produits locaux en circuit court - avantages : oxygène, moins de pollution visuelle, sensibilisation - inconvénients : bruit > utilisation de machines manuelles, vélo semoir <p>Activités économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - des activités économiques intégrées <p>FRAGMENT « LE BOIS DES ANSES »</p> <p><i>Les fermes</i></p> <p>Constituer la ferme du bois des Anses en un pôle attractif, qui favorise l'intergénérationnel et les rencontres (services de proximité, lien avec l'école).</p> <ul style="list-style-type: none"> • un pôle d'attractivité intergénérationnel : économique, éducatif, environnemental • agro-écologie / permaculture / bio • légumerie / conserverie / AMAP • pôle éducation / transformation / productions / loisirs / services, ex : des ateliers cuisine + préparation et fabrication de confiture • musée du maraîchage <p>FRAGMENT « LES TERRITOIRES DE L'EAU »</p> <p><i>Les fermes</i></p> <p>Développer le maraîchage, la permaculture sur la ferme de Saint Médard. Confier la gérance à un jeune agriculteur. Favoriser les circuits courts vers les habitants du quartier. Faire de la ferme un lieu d'animation pour les enfants, en lien avec la future école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • guinguette, restaurant avec les produits de la ferme - avantages : découverte pédagogique de la ferme, panier de légume hebdomadaire (type AMAP) - inconvénients : insectes, odeur de fumier - privilégier le maraîchage sur l'élevage (sauf les poules : compost des logements mitoyens) <p>FRAGMENT « BOURG DU VIEUX DOULON »</p> <p>Les fermes</p> <ul style="list-style-type: none"> - une ferme pédagogique avec des animaux, en lien avec l'école - 2 fermes maraîchères avec un magasin de producteurs et de circuits-courts - en bio, sur des petites parcelles, gérées par des professionnels ou des associations - une mise en relation des cultivateurs des petits jardins avec les exploitants des fermes
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Synthétiquement, quatre grandes valeurs ressortent de ces ateliers citoyens autour du thème « La campagne à la ville : préserver et développer les pratiques de culture sur le territoire » :

- 1- Réactiver les anciennes fermes maraîchères : vers une production locale ;
- 2- Développer les circuits courts vers les habitants et commerçants du quartier ;
- 3- Encourager les pratiques de culture, individuelles ou collectives ;
- 4- Valoriser l'identité du quartier, en lien avec son histoire maraîchère.

En parallèle, un très large consensus se dégage quant à dédier 8 ha à l'agriculture urbaine promue dans les quatre fermes historiques et emblématiques de l'identité agricole du quartier.

En réponse, lors de la réunion publique du 22 juin 2016, les élus ont validé des propositions exprimées par le panel de citoyens, soit trois points qui confortent le projet imaginé dès 2011 : des fermes maraîchères en agriculture biologique localisées à proximité des logements ; des jardins familiaux et ouvriers existants conservés ; des jardins et vergers en autogestion ou en gestion collective. En continuité, ils adhèrent à d'autres pistes qui méritent d'être creusées, autour des modes de productions (fermes confiées à de jeunes agriculteurs, techniques de culture innovantes ...), des formes de distribution (vente directe aux particuliers du quartier, marché permanent des produits locaux, distribution dans les commerces du Vieux Doulon, etc.) ou un outil de sensibilisation (ferme pédagogique ...). Enfin, deux autres sujets ne pourront être expérimentés, à savoir l'utilisation de l'eau du ruisseau des Gohards pour l'irrigation ou la création d'une maison de l'agriculture ou d'un musée du maraîchage nantais.

Au terme de cette consultation, et après approbation de son bilan, par délibération du 16 décembre 2016, le conseil métropolitain acte la création de la ZAC. Une nouvelle phase débute alors, avec le lancement de la phase opérationnelle d'une part et la poursuite de la concertation, en particulier autour des fermes d'autre part.

Un réseau de fermes urbaines sur 8 ha

La question du devenir des fermes urbaines a toujours été présente lors des différents ateliers, comme nouveau lieu de production agricole inséré dans des circuits courts, lieu pédagogique et de formation, et lieu de préservation du patrimoine maraîcher. Sur place d'ailleurs, de multiples « outils » sont mobilisables car en partie propriété de Nantes Métropole : sols autrefois maraîchers, bâtiments agricoles, réservoirs d'eau, puits, système hydraulique de drainage, réseau d'eau « brute ». Ces lieux pourront être activés par le biais d'un réseau local constitué d'institutionnels (lycée agricole du Grand-Blottereau, institut thérapeutique éducatif et pédagogique Moissons-Nouvelles, pépinière de la ville de Nantes), de distributeurs (amaps, marché forain) ou de structures proposant une restauration collective, sans oublier les 200 jardiniers amateurs répartis sur plusieurs sites d'anciens jardins ouvriers ...

Fin 2015, d'être retenu et subventionné dans le cadre d'EcoCité/Ville de demain⁷ à hauteur de 850 000 € impose que la rénovation des fermes et l'installation de professionnels soient préalables aux premières constructions sur la ZAC, soit 2020. Le projet de micro-fermes urbaines et son rayonnement deviennent alors une matrice du projet urbain (cahier des charges spécifique, prise en compte des contraintes agricoles dans l'aménagement des îlots...). A ce titre, les acteurs politiques s'accordent sur l'idée que la réactivation des fermes suppose que les activités professionnelles liées soient à la fois viables économiquement pour les porteurs de projet⁸ et ouvertes sur le quartier. Par suite, deux points sont à souligner qui confortent l'inscription de la matrice agricole dans le milieu urbain. D'une part va être élaborée une charte à destination des porteurs de projets qui leur garantira la pérennité de l'ambition et des investissements prévus. D'autre part, pour gérer la cohabitation entre lieux de production et nouveaux lieux d'habitat, des règles encadreront les contraintes spécifiques d'exploitation, par exemple le respect de l'ensoleillement.

⁷ Ce Programme d'investissements d'avenir est piloté par le Commissariat général à l'investissement.

⁸ « Le modèle économique sera à l'équilibre sans subvention de fonctionnement, et la partie agricole productive représentera au minimum 60 % du chiffre d'affaires » (entretien avec NMA).

Des pistes quant à une possible spécialisation des sites sont évoquées dans le rapport d'Olivier Durand/Alphaville (2016) et l'étude de Jeanne Pourias (2017). Elles sont survolées dans la lettre d'information de septembre 2017 qui lance la seconde phase de la concertation :

- Une ferme « scientifique » pour Saint Médard : fonctions productives et expérimentale d'un point de vue urbanistique (insertion dans un tissu urbain dense) et agronomique (centre de recherche/expérimentation d'itinéraires techniques en agriculture urbaine).
- Une ferme « vitrine du terroir nantais » à la ferme de la Louëtrie : ferme à « haute qualité gustative », une sorte de « conservatoire du goût » qui disposerait d'un lieu de vente mutualisé entre les fermes du quartier, une fonction d'attractivité et de tourisme (restaurant).
- Une ferme « pépinière de talents au Bois des Anses : activité de production doublée d'une activité de formation autour de nouvelles formes d'agriculture.
- Une ferme « solidaire » pour la ferme Bertho : pouvant accueillir une structure d'insertion à vocation agricole et horticole ornementale.

Cette seconde étape se déroule en plusieurs temps reprenant le modèle PER. En octobre 2017 a eu lieu une réunion publique (dont les grandes orientations envisagées pour les fermes) qui invite les participants à s'impliquer dans des ateliers thématiques⁹. Ainsi, pour le volet agricole est constitué un Groupe d'appui local (GAL) aux agriculteurs avec un autre panel de citoyens, plus réduit. Cette modalité revient à la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) suite à l'élargissement de l'équipe de maîtrise d'ouvrage à des acteurs issus du monde professionnel agricole. Cette coopérative intervient avec d'autres partenaires, dont la Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Nord-Nantes, sur des actions de défrichage des terres, de mise en culture d'engrais verts pour préparer les sols afin d'obtenir une labellisation en agriculture biologique¹⁰. Son rôle consiste aussi (et surtout) en le recrutement puis le suivi de candidats pour la reprise d'une ferme après que CAP 44 ait réalisé les études de faisabilité et mesuré le potentiel des sites, puis proposé plusieurs scénarios de développement des projets début 2017. La phase de recrutement et de validation repose sur une démarche originale. Après une présélection reposant sur des critères techniques, la CIAP pilote une animation sous forme d'ateliers destinés à un groupe de porteurs de projet aux profils complémentaires, dans l'idée de créer une dynamique collective autour des fermes et du quartier dès avant l'installation. Ce travail amont, associé à un accompagnement durant les premières années d'activité s'explique par l'environnement urbain très contraint. Ce point explique d'ailleurs la désaffection de certains candidats après immersion sur le terrain (proximité de l'habitat, circulation, « éloignement » des fermes, etc.). L'étape suivante pour le groupe consiste en la composition du GAL, qui doit le conseiller dans les choix en termes productif et d'insertion dans la vie locale, et le soutenir dans la construction de leurs projets, tant pour la recherche de financements (cigales) que pour la création d'un circuit de commercialisation local.

En 2018 ont eu lieu deux réunions du GAL. La première a été à l'initiative d'Olivier Durand, maraîcher aux Sorinières, « défricheur » de l'agriculture urbaine nantaise (Potager de la Cantine du Voyage à Nantes) et inséré dans des réseaux locaux. Son arrivée prévue à la ferme Saint-Médard sans processus de sélection explicitement formulé a généré une relative opposition de la part des acteurs du Jardin des Ronces en particulier. Son projet est dans la continuité de l'étude qu'il a co-réalisé en 2016. La seconde réunion s'est déroulée en

⁹ L'atelier citoyen d'octobre 2017 a débouché sur la création de plusieurs groupes de travail qui alimenteront la concertation autour d'ateliers thématiques : « histoire », « école Maurice Macé », « ruisseau des Gohards », groupe d'appui local aux agriculteurs, des ateliers jardin avec Ecos à la Papote.

¹⁰ 27 ha ont été préparés pour les fermes, ainsi qu'un écopaturage pour des vaches nantaises sur les Chaupières pour l'hivernage.

novembre 2018 à la demande d'un collectif de cinq porteurs de projets qui veulent avancer sur la viabilité de leurs orientations stratégiques. Originaires de Loire-Atlantique, leurs profils sont variés avec pour constante leur volonté de reconversion en production végétale surtout.

Conclusion

Pour reprendre les termes employés par le cabinet d'architecte, « le projet urbain de Doulon-Gohards souhaite s'inscrire dans une démarche d'urbanisme de révélation. Il s'inscrira dans un urbanisme du "déjà là" et du "faire avec" autant que faire se peut. La culture maraichère fait partie intégrante de l'âme et de l'identité du quartier ». Partir de l'antériorité du mode d'occupation du sol pour envisager un devenir en phase avec les attentes actuelles en matière de développement territorial conduit les acteurs en charge du dossier de la ZAC à élaborer une méthodologie de travail basée sur le participatif dans le cadre d'ateliers citoyens. Malgré quelques réticences, voire une opposition plus frontale, le processus est validé, en particulier grâce à l'action médiatrice de certaines structures comme l'association ECOS auprès des jardiniers, ou de la CIAP et de CAP 44 auprès du monde agricole. Au final, pour les acteurs de l'urbanisme ou de la collectivité, intégrer de l'improvisation opère un renversement qui peut permettre de penser une ville ouverte, l'indétermination devenant un moteur de l'action (Levy, 2018), alors que pour les citoyens présents lors des ateliers ou des réunions publiques, le sentiment général est malgré tout que le projet est très (trop ?) largement pensé et échafaudé en amont, reflétant plutôt une imposition du projet (Van Tilbeurgh, 2015) d'une part, que les inflexions possibles sont peu évidentes d'autre part, et que les nuisances seront réelles au final. Mais les groupes de travail ont été rapidement pourvus en volontaires, et le succès du forum d'information sur le projet d'aménagement du 15 juin 2019 montre que l'intérêt des habitants ne faiblit pas.

C'est dans la démarche de récréation des fermes urbaines que l'innovation est la plus patente. Non seulement la sélection des candidats ne relève pas directement de la collectivité, mais la constitution de groupes d'appui local mobilisé à l'initiative des porteurs de projets est inédite dans un tel contexte urbain. Et la réunion du GAL est déjà planifiée le 05 septembre 2019. Or, « le lancement d'une activité agricole, en particulier sur des systèmes "pionniers" sur des surfaces réduites et a fortiori en milieu urbain, comporte toujours une part de risque » (Pourias, 2017). Renvoyant à un projet de vie qui revendique la petite échelle et l'inscription dans un territoire, l'engouement ces dernières années pour les micro-fermes en France n'implique pas automatiquement leur viabilité économique (Morel, 2017). Outre une diversité de revenus et la solidité de l'ancrage local, un critère de succès repose sur la dimension collective de solidarité projetée, qui prend deux formes pour la ZAC : la CIAP et son réseau de paysans référents d'une part, le projet de magasin de producteurs et de mise en commun de matériel d'autre part. Pour autant, seuls 8 ha seront soustraits à l'emprise urbaine, pour quatre exploitations professionnelles ...

Bibliographie

Beuret, Jean-Eudes, « Mieux définir la concertation : du pourquoi au comment », *Négociations*, 2012, n° 17, p. 81-86. URL : <https://www.cairn.info/revue-negociations-2012-1-page-81.htm>.

Blachère, Blandine, *La concertation, un outil critiqué et contesté ? Quels leviers pour en faire un véritable outil de débat ? Cas de la concertation de la ZAC de Doulon-Gohards*. Angers, Sciences du Vivant, 2017, 56 p.

Durand, Olivier, Alphaville urbanismes, *Mission d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage. Réflexion programmatique – Réactivation des fermes urbaines du secteur Doulon-Gohards (Nantes)*, rapport rendu à Nantes Métropole Aménagement, Novembre 2016, 125 p.

Ernwein, Marion, Salomon-Cavin, Joëlle, « Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois », *Géocarrefour*, 2014, vol. 89, n° 1-2-3. URL : <http://geocarrefour.revues.org/9380>

Fromonot, Françoise, « Manières de classer l'urbanisme », *Criticat*, 2011, n° 8, p. 41-61.

Jarrige, Françoise, Perrin, Coline, « L'agriparc : une innovation pour l'agriculture des territoires urbains ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2017, n° 3, p. 537-562. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2017-3-page-537.htm>.

Jousseau, Valérie, Margetic Christine, « Autre légume, autres lieux. La mâche dans le bassin maraîcher nantais », *Méditerranée*, 2007, n°109, p. 47-54.

Lardon, Sylvie, Loudiyi, Salma, « Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales », *Géocarrefour*, 2014, vol. 89, n° 1-2. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/9362>.

Levy, Lisa, « L'action sur les territoires face au défi d'une temporalité ouverte. L'improvisation comme modèle pour l'action aménagiste ? », *Développement durable et territoires*, 2018, vol. 9, n° 2. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/12236>.

Mancebo, François, « Gardening the City: Addressing Sustainability and Adapting to Global Warming through Urban Agriculture », *Environments*, 2018, vol. 38, n° 5. URL : <https://www.mdpi.com/2076-3298/5/3/38>.

Margetic, Christine, Rouget, Nicolas, Schmitt, Guillaume, « Le foncier agricole à l'épreuve de la multifonctionnalité : desseins environnementaux et alimentaires dans les métropoles lilloise et nantaise », *Noroi*, 2016, vol. 241. URL : <http://journals.openedition.org/noroi/6012>.

Mermet, Laurent, Dubien, Isabelle, Emerit, Alexandre, Laurans, Yann. « Les porteurs de projets face à leurs opposants : six critères pour évaluer la concertation en aménagement ». *Politiques et management public*, 2004, vol. 22, n° 1, p. 1-22. URL : https://www.persee.fr/doc/pomap_0758-1726_2004_num_22_1_2829

Morel, Kévin, « L'essor des micro-fermes en France ? », *L'Écologiste*, 2015, n° 45, Août-septembre-octobre.

Nahmias, Paula, Le Caro, Yvon, « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement Urbain / Urban Environment*, 2012, vol. 6. URL : <http://journals.openedition.org/eue/437>.

Pourias, Jeanne, *Mise en perspective du projet d'aménagement agricole du quartier de Doulon-Gohards*, Note de synthèse réalisée pour Nantes Métropole Aménagement, 2017, 32 p.

Salomon Cavin, Joëlle, « Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse ». *Environnement Urbain / Urban Environment*, 2012, vol. 6, p. 17-31. URL : <https://doi.org/10.7202/1013710ar>

Pinon, Laurent, Cadoux, Damien, Négrier, Delphine, Alphaville, Quand la ville programme la campagne, *Ekologik*, 2017, n° 54, p. 76-83.

Van Tilburgh Véronique, « La négociation dans les dispositifs environnementaux : de la construction d'asymétries à l'imposition de préférences », *ESO Travaux et Documents*, 2015, n° 38, mars, p. 7-14.